



Union Nautique de Port-Miou et des Calanques

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE

GENERALE ORDINAIRE DU 11 mars 2023

La séance est ouverte à 10h. Il y a 75 adhérents présents ou représentés, le quorum est atteint.

APPROBATION DU PV DE L'AGO DU 2 AVRIL 2022

Lecture est faite par la Secrétaire Générale des principaux points du Procès Verbal de Assemblée Générale Ordinaire du 2 avril 2022.

- ✓ Signature encours de la convention d'occupation temporaire avec la mairie de cassis incluant le projet de navette entre Cassis et Portmiou
- ✓ Rien de décidé pour l'AOT installations à terres sur les rives,
- ✓ Mise en stand by du projet rive droite à la demande de la municipalité et malgré le soutien actif de la FNE13, alors que la trésorerie positive de l'association permettrait des travaux d'entretien des chemins et restauration des restanques.
- ✓ Futur regroupement en 2022 des clubs UPPM et PMP2

Ce Procès Verbal est adopté à l'unanimité.

RAPPORT ADMINISTRATIF (JANICK LE MASSON)

La Secrétaire Générale fait lecture de son rapport (*annexe 1*).

Elle rappelle les articles V et XII des statuts de l'association relatifs au nombre d'adhérents de l'association et à la représentativité de chaque club au conseil d'administration de l'UNPMC:

- *Article V tout sociétaire d'une association à jour de ses cotisations est considéré comme Adhérent à l'UNION, avec la limitation de 1 Adhérent par bateau.*
- *Article XII des statuts : le nombre d'administrateurs de chaque association constituant l'UNION est proportionnel au nombre de ses membres, la proportion étant fixé à 1 Administrateur pour 15 Adhérents*

Et insiste sur la nécessité pour chaque club de fournir le nombre exact de bateaux.

Le Président met ce rapport administratif au vote.

Ce rapport administratif est adopté à l'unanimité.

RAPPORT MORAL (FRANÇOIS MELLON)

Le Président présente son rapport moral (*annexe 2*) à l'Assemblée.

Il fait le constat qu'après une période d'agitation, les relations sont plus sereines et constructives, il remercie ses prédécesseurs pour leur action.

Il rappelle son souhait de faire en sorte que les sujets traités par l'UNPMC ne soient pas redondants avec ceux traités par les clubs. Les sujets sont traités surtout sous forme de projets ou commissions.

Il se félicite des bonnes relations avec le gestionnaire, remercie Gilles Panzani pour son action. Il remercie également la mairie pour la subvention de 4000€ permettant le nettoyage de la calanque.

Il remercie particulièrement Robert Charron qui organise le nettoyage de la calanque ainsi que les bénévoles en regrettant que ceux-ci sont de moins en moins nombreux. Le prochain RDV est le 15

avril.

Il demande aux Présidents des Clubs de motiver leurs sociétaires pour les 10 ans de la coupe de l'Union.

Le Président met au vote ce rapport moral.

Ce rapport moral est adopté à l'unanimité.

François MELLON remercie les membres de cette Assemblée de leur attention et laisse la parole à Alex Gabriel pour le Rapport Financier.

RAPPORT FINANCIER (ALEX GABRIEL)

Le trésorier fait le point de la situation financière et présente le rapport financier 2022. (*Annexe 3*).

Il signale que :

- Les recettes ont baissé de 19% par rapport à l'an passé suite à la diminution du montant de la cotisation annuelle.
- Les dépenses ont augmenté de 88 % par rapport à l'année précédente, conséquence de la reprise des activités des clubs : le nettoyage de la calanque et la coupe de l'Union principalement.

Toutes les pièces justificatives relatives aux recettes et aux dépenses ont été vérifiées et approuvées par Mr Filloz Claude élu commissaire aux comptes le 2 avril 2022 et dont le rapport figure en *annexe 3 bis*.

Le Président met au vote ce rapport financier.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Le Trésorier présente ensuite le budget prévisionnel 2023 (*Annexe 4*).

Un appel à candidature est lancé pour le poste de commissaire aux comptes.

Le Président met au vote la candidature de Mr C. FILLOZ.

Cette candidature est adoptée à l'unanimité.

Le coût de l'adhésion des clubs à l'UNPMC reste inchangé et égal à 5€/adhérent.

INFORMATIONS DIVERSES

1. PROCEDURE ADMINISTRATIVE

- Le président présente l'historique du projet de Convention d'Autorisation Temporaire qui a été signée le 12/10/2022 entre la mairie de Cassis et les services de l'état, pour une durée de 15 ans, ainsi que l'arrêté préfectoral du 06/09/2022. Il détaille quelques points importants du contenu du texte comme la continuité de circulation sur le rivage, l'entretien des installations, le nombre de places (360) et l'évolution dans le temps du pourcentage attribué aux passagers (25% d'ici 10 ans).
- Il rappelle que le règlement de police signé fixe les règles de navigation, de conservation du domaine, de sécurité, de prévention et lutte contre accidents incendies et pollutions. Ce document, non discutable, précise également la longueur des unités acceptées dans la calanque (au plus égale à 15m pour les bateaux munis d'une CAEN, moins de 20m pour les navettes). Il stipule que les séjours passagers seront limités à 180j/an.
- Le Règlement d'exploitation en cours d'élaboration avec les clubs et de validation juridique définira la mise en application de la convention ou C.O.T. en tenant compte du Règlement de Police. Il prévoira en annexe les règles de changement de bateaux, d'agrandissement, d'intégrations des copropriétaires, listes d'attente, etc.

2. LES TRAVAUX PREVUS PAR LA COLLECTIVITE

- Le président aborde ensuite les travaux de réfection des pontons, de pose des bouées écologiques, etc pour un montant de 2.85M€ dont 1.20M€ d'aides étatiques, Ces travaux

seront réalisés par un groupement d'entreprises TP SPADA et 5 sous-traitants, GALATEA assurant l'AMO.

- Il donne le dernier planning prévisionnel fourni :
 - ✓ Mars 2023 : Bouées, Dalle Ex SCP, chemin tunnel - SCP, panne en Z ; Chaînes Mères ;
 - ✓ Octobre 2023 – Décembre 2023 : Pontons SCP-CNPM et Trémie-CAP ;
 - ✓ Janvier 2024 – Mars 2024 : Achèvement des pontons CNPM et YCCC ;
 - ✓ Octobre 2024 – Décembre 2024 : Fond de Calanque ; pontons flottants ;
 - ✓ 2025 : Achèvements des travaux restants ... et nettoyage.
- Ce planning est modifiable au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

3. **LES COMMISSIONS DE TRAVAIL DE L'UNPMC**

- Après appel à candidature en juin 2022, les 2 commissions ont présenté leurs projets au CA de novembre 2022
 - ✓ Commission Navette Cassis-Portmiou : débarquement à la trémie centre après réhabilitation de celle-ci, débarquement distinctif passagers /plaisanciers
 - ✓ Commission Navette entre les 2 rives avec 4 solutions étudiées : navette électrique téléguidée, navette avec câbles souterrains, passerelle pivotante et passerelle télescopique.
- Ces projets seront présentés à la collectivité pour aval et financement.

REPONSES AUX QUESTIONS DE L'ASSEMBLEE ET INTERVENTION DES INVITES

Marc DECANEVA, représentant la mairie, précise que :

- les travaux concernant les pontons seront surveillés par les services de l'état (avec des plongeurs notamment) et feront l'objet de réajustement par rapport au projet initial autant que de besoin ;
- Les retards éventuels (ex : barge) seront rattrapés en 2025 ;
- Les agents de la capitainerie continueront la sécurisation des pontons existants ;
- Quand les nouveaux pontons seront installés, les agents de la capitainerie assureront des travaux terrestres (réfection de chemins, murets en pierres, enlèvement de plantes invasives) ;
- Le projet de navette de mobilité douce Cassis -Portmiou devra être autorisé et financé par la métropole ;
- La mairie de Cassis et les 2 clubs ayant un club house (CNPM et YCCC) travaillent actuellement à un projet de convention d'usage avec un « loyer » modéré compensant le coût de l'AOT Domaniale ;
- L'UPPM pourra bénéficier d'une salle au château avec machine à glaçons et accès à la terrasse ;
- Les régularisations d'AOT des copropriétaires de bateaux se feront au fur et à mesure ;
- Suite aux travaux du parking du conservatoire, un chemin du feu le séparera du parking des plaisanciers qui se trouve légèrement agrandi ; le parking RICARD sera réduit de moitié mais une partie restera réservée aux plaisanciers ;
- Le parking à intérieur, sur le carreau de la carrière, sera soumis à la présentation au poste de police d'une carte d'invalidité ou d'une attestation pour raisons médicales.

Les membres titulaires du CA sont renouvelés provisoirement par les clubs. Leur liste, ajustée au nombre réel d'adhérents sera validée lors du prochain Conseil d'Administration.

Un Conseil d'Administration aura lieu dans les 30 prochains jours, pour élire un bureau et un président.

L'Assemblée remercie François MELLON pour cette première année passée à défendre l'intérêt général de tous.

Les questions de l'ordre du jour étant épuisées, le Président clôt cette Assemblée Générale en date du 10 mars 2023, en rappelant l'approbation unanime du rapport administratif, du rapport moral, du rapport financier et la non modification du CA depuis l'Assemblée Générale du 2 avril 2022, selon le

récépissé déclaré en préfecture, et sans modification des statuts.

Le Président met fin à l'assemblée générale ordinaire à 11h45. Mme D. MILON, maire et M. FERAUD, services techniques, rejoignent les participants.

Le Président

La Secrétaire Générale

François MELLON

Janick LE MASSON



ANNEXE 1 : RAPPORT ADMINISTRATIF 2022

Janick LE MASSON

Le Secrétariat a effectué la rédaction et l'archivage de divers documents dont les procès-verbaux des 2 Conseils d'Administration et de 2 réunions du bureau, qui ont eu lieu depuis la dernière AGO du 2 avril 2022.

A noter que lors du CA du 3 mai 2022, le nouveau président élu a souhaité simplifier le fonctionnement de l'UNPCM : un Bureau restreint avec des groupes de travail et des délégués. Le CA correspondra alors à la présentation du travail des différents groupes (Suivi travaux des pontons, accueil navette devant la Capitainerie, navette entre les 2 rives). Il a souhaité également un travail collégial avec plus d'investissement de la part des Présidents des Clubs, ce qui conduit notamment à la diffusion des PV des CA et réunions du bureau de l'UNPMC vers les présidents des clubs nautiques, charge à eux de transmettre à leurs adhérents. En effet, ceux-ci sont plus à même de connaître les évolutions dans leur club et changement d'adresses mails des adhérents ainsi que leurs souhaits ou problèmes éventuels.

Il a été également organisé diverses réunions et rencontres externes avec d'autres instances (Mairie, capitainerie). Les 5 Conseils Techniques organisés par la Capitainerie au cours de 2022 ont eu pour objet la maintenance des installations (pontons et autres), et l'évolution des projets de travaux de réaménagements de la Calanque.

En ce qui concerne la représentation de Port-Miou à la FSN13, Alain Mercier est Vice-Président chargé de la zone Est du département et participe aux travaux de la FSN 13.

Le rapport administratif 2021 faisait état de 370 titulaires d'une AOT dans la Calanque (source Capitainerie) ; ce nombre n'a pu être réactualisé pour 2022.

En 2022, l'UNPMC compte 270 membres titulaires d'une AOT adhérents à un Club, chacun représentant un bateau bénéficiant d'une Autorisation d'Occupation du Territoire annuelle :

- . 113 pour l'YCCC
- . 112 pour le CNPM
- . 45 pour l'UPPM (fusion avec PMPP)

Avant de rappeler la composition du Conseil d'Administration, la secrétaire souhaite faire un rappel des statuts et plus précisément de l'article V qui précise :

Tout sociétaire d'une Association Adhérente à jour de ses cotisations est considéré comme Adhérent à l'UNION, avec la limitation de 1 Adhérent par bateau.

Et de l'article XII qui précise :

Le nombre d'Administrateurs proposés par chaque association est déterminé de façon à respecter le principe suivant :

Le nombre d'Administrateurs de chaque association constituant l'UNION est proportionnel au nombre de ses membres, la proportion étant fixé à 1 Administrateur pour 15 Adhérents soit, le quotient entier de la division du nombre d'adhérents par 15.

Il est donc important de connaître précisément le nombre de bateaux de chaque club et tout particulièrement celui qui résulte de la fusion des 2 clubs UPPM et PMP2 durant l'année 2022

La composition du Conseil d'Administration de l'UNPMC élu en avril 2022 :

David BOSSY	Robert CHARRON	Thierry GALLANDO
Alain CONSEIL	François GARCIA	Marc MAMELLI
Alex GABRIEL	Christian KNOERR	Alain MERCIER
François MELLON	Janick LE MASSON	Marc SOREDA
Fabrice SARRASI	Gérard LOMBARDON	
ZAMPARO Robert	Daniel MAURY	
	Joel RACHEZ	

Bureau élu en son sein :

François MELLON	Président
Alex GABRIEL	Trésorier
Janick LE MASSON	Secrétaire générale

Christian KNOERR	Président YCCC
Marc MAMELLI	Président UPPM
François MELLON	Président CNPM
Alain MERCIER	Président PMP2

Convention d'Occupation Temporaire ETAT/VILLE CE CASSIS (cf intervention du Président)

La demande d'autorisation d'occupation du site par la Mairie de Cassis a abouti à la signature d'une convention ZMEL en date 12 octobre 2022 et d'un Arrêté inter préfectoral, règlement de police de la ZMEL en date du 6 septembre 2022.

Rappelons que pour la capacité d'accueil, 360 places à l'année, la part réservée aux passagers sera égale à 82 les 5 premières années, puis portée à 90 les années suivantes.

Le projet de règlement d'exploitation est en cours d'élaboration, l'UNPMC et les clubs pourront exprimer leurs points de vue.

Restructuration du plan d'eau (cf intervention du Président)

Le planning d'exécution des travaux est acté. La 1^{ère} phase a pris du retard (intempéries). Il sera absorbé en septembre. (Pontons SCP et CNPM)

Le 15 mars, débiteront les travaux d'installation des bouées de mouillages à l'entrée du plan d'eau, les pontons flottants, la plateforme béton du SCP et l'accès tunnel.

Par la suite l'avancement des travaux de réfection des pontons évoluera en fonction du planning.

Lors des travaux, il est demandé aux propriétaires de bateaux de faciliter les opérations de déplacement de leur unité.

Parking plaisanciers

Le parking du conservatoire du littoral est en cours de réaménagement significative sans incidence sur les limites du parking des plaisanciers.

Le parking Ricard devrait disparaître à moitié (2024, 2025) mais il subsisterait des places pour les plaisanciers.

Les autorisations exceptionnelles de stationnement dans la carrière pour raisons de santé, seront délivrées par la Police Municipale en présentant les documents : certificat médical ou carte d'invalidité. Le stationnement ponctuel pour déchargement ou autre, sera possible avec autorisation journalière délivrée par la capitainerie.



ANNEXE 2 : RAPPORT MORAL 2022 François MELLON

Bonjour à toutes et tous,

Chers ami(e)s,

Je vous remercie de participer, aussi nombreux, à cette assemblée.

Anciennement, l'UNPMC a toujours eu un rôle de combattant, dont le principal fut d'influer sur la décision de l'État de conserver des bateaux dans notre calanque.

Nous sommes donc passés d'une époque d'agitations, à une période plus sereine puisque l'on a la garantie de conserver nos amarrages.

Les actions de mes prédécesseurs ont été déterminantes pour arriver à ce résultat, qu'ils en soient remerciés ici, à nouveau.

L'engagement de la Mairie de Cassis pour que des bateaux soient maintenus dans la calanque, sa volonté d'obtenir à nouveau la gestion de notre ZMEL, son énergie pour défendre son projet de réaménagement, mérite aussi les remerciements.

L'UNPMC est cependant toujours présente et prête à défendre à nouveau nos intérêts s'il le fallait.

3 ans vont suivre où la problématique de réduction du nombre de bateaux dans la calanque et le repositionnement de certains navires, demanderont aux Clubs et à l'UNPMC d'être vigilants et très réactifs.

L'UNPMC est aujourd'hui un moyen de cohésion entre clubs, de bonne entente et permet de se rencontrer régulièrement.

L'UNPMC en plus d'avoir un rôle fédérateur des clubs, demeure l'interlocuteur unique et privilégié, le porte-parole auprès des autorités.

L'UNPMC a donc vu son fonctionnement révisé et allégé :

Mise en place de commissions de travail qui œuvrent sur des sujets d'intérêts pour les usagers que nous sommes. Les résultats de ces études, présentés en CAs de l'Union, permettent d'avoir des solutions à proposer au gestionnaire, le moment venu. Il n'est pas question pour autant de se substituer à lui. L'étude engagée précédemment par l'UNPMC, sous la coupelle d'*Alain Mercier*, concernant la réfection des rives va être aujourd'hui en partie exploitée par la Capitainerie pour la remise en état de murets existants mais effondrés.

Une nouvelle commission s'occupera prochainement de suivre la conformité des travaux.

Les CAs sont donc aujourd'hui en nombre réduit et essentiellement axés sur la présentation des travaux des commissions ; ils ne sont plus des CAs redondants et souvent contradictoires avec ceux des clubs.

En contrepartie, nous essayons de faire des réunions de bureau plus régulières lorsque cela est nécessaire. Le bureau a notamment en charge le suivi de l'écriture du Règlement d'Exploitation.

Plus question non plus d'être un super club, un temps partiellement mis en place, qui se substituerait aux clubs. Ce sont les clubs avec leurs identités propres, leurs nombreuses activités qui font vivre la calanque.

Le Week-end dernier ont eu lieu deux de nos AGs (celle du CNPM et celle de l'YCCC) ; les informations données ont été riches et nombreuses ; ceux qui y ont participé risquent une redite aujourd'hui !

LES RAPPORTS AVEC L'ENVIRONNEMENT

Rayonnement de l'association :

Notons que l'année dernière a vu la fusion des clubs PMP2 et UPPM au sein de ce dernier. Nous ne sommes donc aujourd'hui plus que trois associations adhérentes à l'Union. Cela représente donc environ **270 bateaux**.

Relations avec le Gestionnaire :

Les relations avec notre Gestionnaire, la Mairie de Cassis et la Capitainerie sont toujours très bonnes.

Cependant, il a fallu en cours d'année, faire état de très gros dysfonctionnements de la part de la Capitainerie, qui ne rendait pas toujours les services auxquels les Usagers sont en droits de s'attendre et qui oubliait un peu (beaucoup) le cadre de sa mission.

Autre point, il est à noter qu'il est très difficile de « suivre » les annonces de la Capitainerie, annonces souvent fluctuantes d'une semaine sur l'autre, que ce soit sur l'entretien des infrastructures ou sur les travaux dans la calanque pour le remplacement des pontons.

Gilles notre responsable de la ZMEL, fait preuve, malgré tout, d'un grand engagement et d'une grande gentillesse et l'on peut l'en remercier ici.

Les institutionnels :

L'UNPMC remercie pour sa subvention :

La **Mairie de Cassis**, qui nous aide ainsi à réaliser la journée de nettoyage.

Les partenaires et les associations amies :

A ma demande, Alain Mercier continue de participer aux réunions de la FSN13 et de la FNE13 (France Nature Environnement). Merci à lui.

Je salue chaleureusement les 3 Clubs de la calanque qui entretiennent de très bonnes relations associatives et amicales et qui partagent nombre d'activités.

Les sections Voile et Plongée de l'**ASCEA Cadarache** sont toujours très actives au sein de la calanque. Merci à eux.

LE DEROULEMENT DES ACTIVITES

Rappel des moments les plus importants vécus en cours d'année :

Objectif AOT 2022 :

L'année 2022 a vu enfin la publication du Règlement de Police et la délivrance de la **C.O.T.** (Convention d'Occupation Temporaire) entre l'État et la Mairie de Cassis pour la gestion de la **Z.M.E.L.** (Zone de Mouillage et d'Équipements Légers) de Port-Miou.

Nous attendons avec impatience la publication au J.O., date à partir de laquelle démarrera précisément la nouvelle gestion.

Ça y est, depuis 1 an nous sommes enfin entré dans la phase des travaux ; si si, même si cela ne se voit pas vraiment ...

Travaux qui vont transformer notre quotidien d'usager de la calanque pendant 3 ans. Le remplacement des pontons CNPM et Gonfards devrait débuter mi-septembre 2023.

Vous aurez le calendrier actualisé et d'autres informations dans une présentation séparée toute à l'heure.

Le **règlement d'exploitation** de la ZMEL (anciennement Règlement d'Usages) qui définira nos droits et nos devoirs dans la calanque pour les années à venir est en cours d'élaboration. Nous sommes actuellement consultés.

C'est (enfin) décidé, c'est la ville de Cassis qui va obtenir les AOTs Domaniales pour nos **locaux**, **CNPM**, **YCCC**, mais aussi **SCP**. Nous aurons alors à signer une Convention d'Usage avec la Ville ; cette dernière nous répercutera le montant des sommes qu'il lui seront demandées par l'État sans savoir aujourd'hui l'importance des montants. Nous conservons nos cabanons car nous en faisons un usage uniquement associatif et collectif (les fêtes à titre privée sont maintenant prohibées).

Entretiens des pontons :

Nous avons obtenu un engagement de la part de la Capitainerie de faire à pied, une inspection hebdomadaire des pontons. C'est un gros « plus » qui peut laisser espérer une réactivité plus grande dans l'entretien courant.

Nous avons pu constater à l'automne un léger mieux dans l'entretien même s'il y a toujours un manque d'anticipation. Heureusement, car il faut utiliser ces pontons encore plusieurs mois.

Chose préoccupante aujourd'hui concernant l'entretien, c'est que la capitainerie s'est engagée dans une part importante des travaux de réaménagement du site qui ne lui laisse guère de temps pour remplir ses missions ...

Bilan des activités Calanque 2022 :

Nettoyage de la calanque : Interrompue pendant 2 ans, la traditionnelle journée a bien eu lieu début juin, plus tardivement qu'à l'accoutumée. La participation à été (très) bonne. Merci à Robert CHARRON pour son organisation des plongées. Merci à tous les bénévoles des deux rives et d'ailleurs. Rendez-vous le 15 avril pour une nouvelle édition. L'inscription reste obligatoire pour chaque participant (information à venir).

Fêtes des Voisins et de la Musique : Fêtes jumelées, organisées depuis six ans par le CNPM, en une seule soirée fin juin. Plus de **110 personnes** de la calanque et d'ailleurs ont participé cette année. Un véritable succès. Deux orchestres ont animé à tour de rôle la soirée : Le **Soungé Quintet Jazz** et le groupe familial d'**Alain Conseil** accompagné cette année de **Franck Etna**. Merci à eux.

Coupe de l'union (fête de la voile à Port-Miou) : Cette manifestation créée il y a 9 ans, pour marquer l'**union des usagers de la calanque** et la fraternité entre les clubs, a toujours le vent en poupe. Très bonne participation côté régates, participation assez réduite au repas du samedi.

Rendez-vous en septembre prochain pour une nouvelle 10^e édition. Je compte sur vous pour en faire la plus belle édition.

Coupe de l'Amitié : Week-End jumelé CNPM-YCCC au Embiez. 10 bateaux participants cette année avec une belle soirée organisée chez nos amis du YCE. Merci à eux.



ANNEXE 3 : BILAN FINANCIER 2022

Alex GABRIEL

Le rapport financier de l'année 2022, présente l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2022. Les écritures comptables et les rapprochements bancaires sont effectués par le trésorier A. Gabriel.

Ce rapport rapporte le résultat de l'exercice, le bilan, la trésorerie, la proposition d'affectation du résultat et le budget prévisionnel 2023

RESULTAT

- Le nombre de nos adhérents en 2022 était de : **265 adhérents**
- Pour mémoire :

284 adhérents en 2021 ; 294 adhérents en 2020 ; 303 adhérents en 2019 ; 320 adhérents en 2018.

- Cette année les comptes présentent un résultat négatif de **-501,25€** au 31 décembre 2022, correspondant à la différence entre nos recettes et nos dépenses.
- Les recettes **5565,15€** ont diminué de 19 % par rapport à l'année dernière, suite à la diminution de la cotisation annuelle.
- Elles proviennent des cotisations pour 1325 euros, des subventions de la mairie pour 4000 euros, des intérêts du livret épargne de 240.15 euros, ouvert cette année.
- Les dépenses s'élèvent à **6066,40€** en augmentation de 88 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation des dépenses est due à la reprise de nos activités : le nettoyage de la calanque et la coupe de l'Union.

TRESORERIE

- Nous avons au Crédit Mutuel un compte bancaire et ouvert un compte sur livret épargne.
- La trésorerie de l'association fait apparaître un résultat bancaire positif de **2870.66€**. Nous avons mis sur le livret **18000€** et nous avons obtenu des intérêts en 2022 de **240,15€**.
- Un résultat cumulé est de **21110.81€** et nous laisse présager un avenir serein.
- L'association peut donc envisager de mener à bien les différents projets en cours : Le nettoyage de la calanque, des rives et diverses animations.
- L'association n'a pas de passif.
- Le résultat d'exploitation dégagé en 2022 témoigne de la reprise de nos activités.

- Pour mémoire nos fonds propres :

En 2021 **21612,06€** ; En 2020 **17974,82€** ; En 2019 **12045.43€** ; En 2018 **13799,86€**.

Vous trouverez en annexe le bilan financier, le compte de résultat et le rapport commissaire aux comptes 2022.

- Le Président met à l'approbation le rapport financier 2022.
- Vote : Le 11 mars 2023 A l'unanimité.

LE BUDGET PREVISIONNEL ET LES AFFECTATIONS PREVUES EN 2023

- Je vous propose de reporter le solde bancaire de **2870.66€** sur l'année 2023. Cela peut permettre à l'association de réaliser de nouveaux projets et d'acquérir différents matériels.
- Les gestions courantes **8500 €**
 - Ces dépenses ne sont possibles qu'avec de nouvelles demandes de subventions. Pour ce faire, j'ai fait et envoyé des demandes aux différentes collectivités :
 - ✓ Le nettoyage sous-marin et les berges
 - La Mairie de Cassis : 5000 €
 - ✓ Le nettoyage des rives, les chemins d'accès.
 - Le Conseil Départemental 13 2000 €
- Nos revenus
 - La cotisation des 3 clubs 1000 €
 - Les dons et sponsoring 500 €
- Le total des dépenses 8500 €

- J'ai introduit dans le budget prévisionnel la valorisation du bénévolat de nos membres actifs, cela nous permet de mesurer plus précisément le poids de l'activité de notre structure vis-à-vis de nos partenaires.
 - La valorisation financière du bénévolat est un exercice difficile et j'ai respecté les règles de prudence maximale.
 - La valorisation du nettoyage, des rives et chemins d'accès de la calanque, 200 bénévoles, s'élève à 8000€.
 - La valorisation des 80 plongeurs et du matériel de plongée, s'élèvent à 4000€.
 - La valorisation des frais engagés par les bénévoles des différentes actions s'élève à 3000€ et les frais de réunions à 1000€.
 - Nous avons également revalorisé les apports en nature que la mairie de Cassis nous accorde (utilisation des matériels et des personnels) qui s'élèvent à 6000€.
 - Le montant des valorisations s'élève à 22000€.
- Le Président met à l'approbation le budget prévisionnel 2023.
 - Vote : Le 11 mars 2023 A l'unanimité.

ELECTION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTE 2023

- Monsieur Filloz Claude se présente au poste de commissaire aux comptes.
- Le président met au vote la candidature de Mr Filloz Claude au poste de Commissaire aux comptes.
 - Vote : Le 11 mars 2023 A l'unanimité.

CONCLUSIONS

- Je propose de maintenir la cotisation à 5€, son niveau actuel.
 - Vous trouverez en annexe le budget prévisionnel 2023.
 - Toutes les pièces justificatives relatives aux recettes et aux dépenses ont été vérifiées et approuvées par : Mr Filloz Claude le 18 janvier 2023, élu commissaire aux comptes le 16 octobre 2022.
-
- Le Président met à l'approbation le rapport financier 2023.
 - Vote : Le 11 mars 2023 A l'unanimité.

Le président

François Mellon

Le trésorier

Alex Gabriel

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alex Gabriel', written over a horizontal line.



Union Nautique de Port-Miou et des Calanques

BILAN FINANCIER 2022

DEPENSES		RECETTES	
Frais de banque	59,76 €	Cotisations	1 325,00 €
Régate coupe de l'Union	1 000,00 €	Subvention	
Assurance	71,00 €	Mairie	4 000,00 €
Nettoyage calanques	4 359,74 €	Subvention CD 13	- €
Papeterie	39,90 €	Sponsoring	- €
Adhésion FNE	50,00 €	Intérêt épargne	240,15 €
Matériel Net. Calanque	486,00 €		
Transfert compte épargne	18 240,15 €		
	- €		- €
	- €		- €
	- €		- €
EXCEDENT NET 2022	2 870,66 €	EXCEDENT 2021	21 612,06 €
	27 177,21 €		27 177,21 €

Le président

François Mellon

Le trésorier

Alex Gabriel



Union Nautique de Port-Miou et des Calanques

ANNEXE 3bis : RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1 janvier 2022 au 31 décembre 2022

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale du **19 mars 2022**, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre **2022** sur :

- Le contrôle des comptes annuels de l'association Union Nautique de Port-Miou et des calanques, tels qui sont joints au présent rapport :
- La justification de mes appréciations : vérification de la continuité des relevés et du journal de banque, vérification des justificatifs de notes de frais et en règle générale de la méthode de tenue des comptes
- Les vérifications et informations spécifique prévu par la loi :

Les comptes annuels ont été arrêtés par Alex Gabriel notre trésorier.
Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiants des montants et informations figurants dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, aux regards des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière de l'association à la fin de cet exercice

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels

Marseille le 18 janvier 2023

Le commissaire aux comptes
Claude Filloz

ANNEXE 4 : BUDGET PREVISIONNEL ET AFFECTATIONS 2023

DEPENSES		€	RECETTES		€
60	Achats		74	Subventions exploitations	
	Photocopies / Papeteries	150,00 €		Subvention d'exploitation : Cassis (Nettoyage)	5 000,00 €
	Réunion ; Assemblée générale	650,00 €		Subvention d'exploitation : CD13 (Nettoyage)	2 000,00 €
				Subvention exploitation : Cassis (chemin. Urgent)	
61	Services			Subvention fonctionnement : CD13 étude des rives	
	Assurance	100,00 €		Sponsoring	
	Banque	100,00 €		Subvention d'exploitation : Région Sud (Intervention urgente)	- €
				Subvention d'exploitation : Métropole (Etude rives)	
62	Autres services extérieurs		75	Produits de gestion courante	
	Coupe de l'UNPMC	1 000,00 €		Cotisation Club (200 adhérents à 5€)	1 000,00 €
	Participation nettoyage Calanque	4 000,00 €			
	Participation nettoyage des berges et rives	1 500,00 €			
	Achats de petits matériels		77	Produits exceptionnelles	
	Restauration des chemins urgents			Sponsoring, dons	500,00 €
67	Charges exceptionnelles		78	Reprises sur provisions	
68	Dotations aux amortissements				
	Pris sur fond propre (Intervention urgente)	1 000,00 €			
	Total charges prévisionnelles	8 500,00 €		Total des produits prévisionnels	8 500,00 €
86	Valorisation du bénévolat		87	Valorisation du bénévolat	
	Réunions 100 h X 10 €	1 000,00 €		Réunions. 100 h X 10 €	1 000,00 €
	Nettoyage terrestre 200 p x 4h x10€	8 000,00 €		Nettoyage 200 p x 4h x10€	8 000,00 €
	Frais des bénévoles	3 000,00 €		Frais des bénévoles	3 000,00 €
	Nettoyage marin plongeurs 100 p x 4h x10€	4 000,00 €		Nettoyage marin plongeurs 100 p x 4h x10€	4 000,00 €
	Mise à dispo biens, service, personnels Cassis	6 000,00 €		Mise à dispo biens, service, personnels Cassis	6 000,00 €
	Total bénévolat	22 000,00 €		total bénévolat	22 000,00 €
	TOTAL	30 500,00 €		TOTAL	30 500,00 €

Le Président
F.MELLON

Le Trésorier
A. GABRIEL